

Embargo : 30 octobre 1976
17.00 h.

A L L O C U T I O N

de Monsieur Pierre Graber, Conseiller fédéral
Chef du Département politique fédéral, lors de
la cérémonie d'ouverture de la session extra-
ordinaire du Conseil des Gouverneurs de la Ligue
des Sociétés de la Croix-Rouge au CICG à Genève,
le 30 octobre 1976

Je suis heureux de vous apporter le message du Gouvernement fédéral en vous souhaitant une nouvelle fois la bienvenue à Genève.

C'est un honneur pour la Suisse d'accueillir les représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouge à cette session extraordinaire du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Nous sommes heureux qu'une telle réunion ait lieu dans la ville qui fut le berceau de l'idée même de la Croix-Rouge et demeure le siège de ses organes internationaux. Cet honneur implique pour nous des devoirs auxquels nous nous efforçons de répondre en offrant tant au CICR qu'à la Ligue - sans oublier notre Croix-Rouge nationale - le maximum d'appuis et de facilités pour l'accomplissement de leurs tâches, dans le plein respect de leur absolue indépendance.

Nous avons parfois été amenés à déplorer l'excessive politisation qui entrave trop souvent le monde des institutions internationales. C'est une raison de plus de vous dire notre satisfaction de voir la Fédération de vos Sociétés nationales, la Ligue, réussir à rester en général en dehors de ces confrontations. En ce sens, la Croix-Rouge constitue un grand espoir pour notre monde puisqu'elle a échappé jusqu'ici à des déchirements irrémédiables.

- 2 -

On le doit certainement à l'esprit qui préside aux activités de vos sociétés nationales ainsi qu'à leurs millions de volontaires dont les motivations humanitaires, l'esprit de solidarité, la volonté de promouvoir santé et bien-être social contribuent sans aucun doute à une meilleure compréhension humaine et, partant, à une meilleure compréhension internationale.

Que ce soit au nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest, au-delà des idiomes régionaux qui nous séparent, il y a le langage Croix-Rouge - partout semblable - qui vous rapproche.

Le Gouvernement suisse, comme tous les autres Gouvernements, a reçu le rapport final rédigé à la suite de l'étude sur la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge. Nous avons été sensibles au fait que votre institution n'avait pas hésité à se soumettre non seulement à une autocritique, mais aussi à la critique de personnes extérieures au mouvement, et à les publier ensuite sans restriction. Cette décision exigeait non seulement du courage mais également une volonté de transparence, une volonté d'adaptation aux besoins de notre temps. Nous avons tout particulièrement apprécié votre souci de collaborer toujours plus étroitement avec les Autorités gouvernementales dans l'accomplissement de vos tâches tant au niveau de leur planification que de leur exécution. Ce faisant, vous avez manifesté votre désir de demeurer un auxiliaire des Pouvoirs publics. Je ne suis ici le Représentant que d'un pays, parmi de nombreux autres, mais je suis certain que partout dans le monde les Gouvernements des petites comme des grandes nations applaudiront à cette volonté de renforcement de la collaboration en toute indépendance, entre Autorités gouvernementales et Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Nous apprécions également votre souci de pouvoir contribuer dans la mesure de vos moyens à l'avènement de la paix dans le monde. Nous avons quant à nous la très ferme conviction que vos activités, vos principes d'action, les motivations que vous inculquez à vos millions de volontaires, contribuent directement à une meilleure compréhension entre les hommes et au développement d'un réel esprit de solidarité entre eux. En définitive, c'est donc là, si vous voulez, une contribution réelle et concrète - quoique indirecte - à l'avènement de la paix.

Aussi est-ce avec joie que je participe à cette cérémonie d'ouverture de votre session extraordinaire qui va avoir pour but essentiel d'adapter les statuts de votre Fédération internationale aux impératifs résultant du nombre toujours plus grand de vos membres, des tâches nouvelles qui vous incombent et d'un monde en pleine mutation. Ces nouveaux statuts vous permettront d'agir à l'avenir avec une efficacité renforcée.

Les problèmes complexes que nous présente ce monde en mutation, nous les retrouvons dans la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés. Le droit humanitaire doit répondre, s'adapter à des situations nouvelles. Il ne se développe pas - toute l'histoire de la Croix-Rouge l'a démontré - dans une réalité abstraite. Si nous nous bercions de cette illusion, les conflits tragiques qui ensanglantent le monde seraient pour nous un rappel cruel, mais nécessaire. Nous ne pouvons nous contenter de ce qui a été mené à chef par les générations précédentes. Nous nous devons d'aller de l'avant. A ce sujet, qui peut mieux que les Sociétés de Croix-Rouge faire comprendre aux gouvernements, aux peuples, aux individus enfin l'importance du droit humanitaire, qu'il s'agisse du

- 4 -

respect de la personne humaine, des règles de la conduite de la guerre ou de la protection des victimes et des biens. C'est pourquoi, au nom du gouvernement suisse qui a convoqué en 1977 la quatrième session de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, je vous remercie de tous les efforts que vous pourrez entreprendre pour que celle-ci conclue dans l'intérêt de la communauté internationale une tâche qui nous apparaît à tous si urgente et si nécessaire.